

CS GROUP

Société anonyme

54-56, avenue Hoche

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense
S.A. au capital de 8 320 000 €
784 824 153 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

CS GROUP

Société anonyme

54-56, avenue Hoche

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société CS GROUP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CS GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation (notes IV 2 c et IV 5 de l'annexe aux comptes annuels)

Point-clé de l'audit	Notre approche d'audit
<p>Les titres de participation s'élèvent à 152 M€ au 31 décembre 2019 en valeur nette comptable, au regard d'un total du bilan de 243 M€. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité, calculée en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, méthode qui intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;- les taux de croissance à l'infini retenus pour les flux projetés ;- les taux d'actualisation (WACC) appliqués aux flux de trésorerie estimés,- une approche comparative boursière. <p>En conséquence, une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité de ces titres de participation et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.</p> <p>Nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point-clé de l'audit en raison (i) de leur montant significatif dans les comptes de la société, (ii) des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur d'utilité.</p>	<p>Nous avons analysé la conformité des méthodologies appliquées par la société aux normes comptables en vigueur s'agissant des modalités d'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation.</p> <p>Nous avons pris connaissance des hypothèses-clés retenues et avons :</p> <ul style="list-style-type: none">- rapproché les prévisions d'activité sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les informations disponibles, parmi lesquelles les perspectives de marché et les réalisations passées, et avec les dernières estimations (hypothèses, budgets, plans stratégiques) de la Direction telles qu'elles ont été soumises à la validation du Conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;- comparé les taux de croissance à l'infini retenus par le groupe avec les comparables du secteur et les consensus des analystes financiers,- apprécié la cohérence de l'évaluation avec la capitalisation boursière de la société. <p>Nous avons comparé les taux d'actualisation retenus (WACC) avec nos bases de données internes, en ayant recours pour cela à nos équipes des spécialistes en évaluation financière.</p> <p>Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction, que nous avons comparées à nos propres calculs pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses serait de nature à nécessiter la comptabilisation d'une dépréciation des titres de participation concernés. Nous avons également apprécié la pertinence des prévisions budgétaires historiques au regard des réalisations constatées sur l'exercice 2019.</p> <p>Enfin, nous avons vérifié que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. »

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CS GROUP par l'assemblée générale du 28 mai 2004 pour Deloitte & Associés et par celle du 27 juin 2008 pour Mazars.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et Mazars dans la 12^{ème} année, compte tenu des successions de mandats intervenues entre entités juridiques du même réseau.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 6 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Mazars

Anne-Laure ROUSSELOU

Deloitte & Associés



Alain GUINOT

COMPTES SOCIAUX

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

SYSTEMES CRITIQUES INTELLIGENTS CYBERPROTEGES



I. – Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2019 Montant net	31/12/2018 Montant net
Immobilisations incorporelles	3	0	0
Immobilisations corporelles	4	1	1
Immobilisations financières	5	152 234	152 231
Actif immobilisé		152 235	152 232
Clients et comptes rattachés	6	423	2 047
Autres créances	6	81 522	70 804
Disponibilités	7	9 031	10 322
Charges constatées d'avance	6	156	148
Actif circulant		91 132	83 321
Charges à répartir	6	0	17
TOTAL DE L'ACTIF		243 367	235 570

PASSIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2019	31/12/2018
Capital social		24 568	23 476
Primes liées au capital		73 010	70 173
Réserve légale		3 153	3 153
Réserves statutaires et contractuelles		450	450
Autres réserves			
Report à nouveau		40 512	41 269
Résultat de l'exercice		730	224
Capitaux propres	8	142 423	138 745
Provisions pour risques et charges	9	0	190
Dettes financières	10-11	40 009	38 797
Dettes d'exploitation	11	1 275	1 084
Dettes diverses	11	59 660	56 754
Dettes		100 944	96 825
TOTAL DU PASSIF		243 367	235 570

II. – Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	12	2 312	2 666
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		792	832
Autres produits		0	107
Produits d'exploitation		3 104	3 605
Achats et charges externes		1 575	2 101
Impôts, taxes et versements assimilés		22	29
Charges de personnel	13	1 197	1 197
Dotations aux amortissements et provisions		18	30
Autres charges		317	120
Charges d'exploitation		3 130	3 477
Résultat d'exploitation		(25)	128
Produits financiers de participations		12	0
Autres intérêts et gains sur cessions de valeurs mobilières		701	1 035
Reprises sur provisions et transferts de charges		272	666
Gains de change			
Produits financiers		985	1 701
Dotations aux amortissements et provisions financières		6	349
Intérêts et charges financiers		1 013	1 006
Pertes de change		17	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		94	42
Charges financières		1 130	1 397
Résultat financier	14	(145)	304
Résultat courant avant impôt		(170)	432
Résultat exceptionnel	15	75	(208)
Intéressement et participation			
Impôts sur les bénéfices	16	(825)	
RESULTAT NET		730	224

III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		730	224
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		(192)	(5)
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>			
<i>Autres produits et charges non cash</i>			175
Capacité d'autofinancement	(A)	538	394
Variation du BFR	(B)	(5 988)	(3 156)
Flux de trésorerie d'exploitation	(A)+(B)=(C)	(5 450)	(2 762)
Cession nette d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1)	
Investissement financier net			
Flux de trésorerie d'investissement	(D)	(1)	0
Remboursement d'emprunts et crédits		(10 597)	(9 604)
Intérêts versés sur emprunt obligataire			
Nouveaux emprunts et crédits		15 746	11 883
Augmentation / (réduction) de capital			10 272
Variation intérêts courus		0	2
Action d'auto-contrôle et de régularisation des cours			
Dividendes versés		(981)	
Flux de trésorerie de financement	(E)	4 168	12 553
Divers	(F)		
Variation nette de trésorerie	(C)+(D)+(E)+(F)=(G)	(1 283)	9 791
Trésorerie en début de période	(H)	10 314	523
Trésorerie de fin de période	(H)+(G)=(I)	9 031	10 314

IV. – Annexe aux comptes sociaux 2019

Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre du plan ambition 2021, CS GROUP a acquis le 28 février 2019, via la filiale CS Germany GmbH, la société Moltek Consultants Ltd. Moltek Consultants Ltd est spécialisée dans l'industrie spatiale, de la défense et du trafic aérien principalement en Allemagne et au Pays-Bas. En 2018 la société avait réalisé un CA de 3,5 M€. L'activité spatiale représente aujourd'hui 20% du CA de CS GROUP, Moltek Consultants Ltd vient ainsi renforcer la position de CS GROUP dans ce domaine.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin dernier a voté, sur proposition du Conseil d'Administration, le changement de dénomination sociale de CS Communication & Systèmes, société mère du groupe consolidé, en CS GROUP.

Dans son rapport financier annuel 2018, le groupe a indiqué que suite à des difficultés sur un projet, une de ses filiales avait reçu d'un client une mise en demeure de rétablir la situation et de se conformer à ses obligations contractuelles. Malgré l'existence de divergences d'interprétation sur certaines exigences techniques du contrat, le groupe a proposé un plan d'action visant à satisfaire les exigences telles que le client les interprète et dont certaines modalités restent à négocier. Les coûts financiers à terminaison qui correspondent au plan d'action ont été pris en compte dans les comptes annuels à fin décembre 2019, sur la base de l'estimation la plus probable connue à la date de l'arrêté des comptes 2020.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration du 27 mars 2020.

Note 2 – Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 2014 conformément au règlement de l'ANC 2014-03 dans sa version consolidée du 1 janvier 2017 et modifié par le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

L'établissement des états financiers, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers.

Ces estimations peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

a) Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- des logiciels d'application, amortis sur 3 ans ;

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), à leur coût de production ou valeur d'apport.

L'amortissement pour dépréciation est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens. Il est tenu compte d'une valeur résiduelle lorsqu'elle est significative.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Immobilisations	Durée
Mobiliers administratifs	3 à 10 ans
Matériels informatiques	3 à 7 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

L'écart éventuel entre l'amortissement fiscal et l'amortissement pour dépréciation est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions réglementées.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation à leur valeur actuelle obtenue selon un test de valeur. Cette valeur d'utilité est déterminée dans la perspective de continuité d'exploitation.

Le test de valeur est conduit en utilisant 2 méthodes :

- Une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows").
- Une approche comparative boursière quand elle est jugée pertinente.

Test de valeur fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 5 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital ;
- la valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle ;
- les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

Test de valeur fondée sur l'approche comparative : multiples boursiers :

- les résultats de l'approche par les flux futurs de trésorerie actualisés sont recoupsés avec les valorisations boursières d'un échantillon de sociétés du secteur. Une prime de contrôle est rajoutée à la valeur des fonds propres retenus.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les créances qui font l'objet de financement sont dépréciées si nécessaire, afin de ramener leur montant à la juste valeur.

e) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Y figurent notamment les provisions pour charges, risques et litiges et pénalités.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les titres cotés et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Les actions propres détenues sont classées en valeur de placement lorsqu'elles sont acquises aux fins de régularisation des cours ou afin d'être transférées aux bénéficiaires de plan d'achats d'actions. Dans les autres cas, les actions auto détenues figurent en immobilisations financières.

g) Produits et charges exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que plus ou moins-values liées aux cessions, charges de restructuration ou amortissements exceptionnels d'immobilisations.

Les coûts liés aux acquisitions et cessions de participations sont également classés sous cette rubrique.

Conformément aux principes comptables, toute dotation et reprise de dépréciation des titres d'une filiale est classée en résultat financier. Le gain ou la perte réalisée lors de la cession impacte le résultat exceptionnel.

h) Engagements vis à vis du personnel

La société a conclu fin 1998 un accord facultatif visant à prendre en charge une partie de la couverture médicale d'anciens salariés. Ce régime concerne des salariés mis à la retraite avant le 1er janvier 1999.

Les salariés de la société ne bénéficient pas d'indemnité de départ à la retraite.

La société n'est engagée que dans un régime frais de santé à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

i) Instruments financiers

La société ne juge pas actuellement avoir l'opportunité d'utiliser d'instruments financiers. L'exposition aux risques de taux sur l'endettement à taux variable ne concerne que le financement des créances d'état remboursable au bout de trois ans. La stabilité et la modération actuelle des taux d'intérêts rendent la couverture inutile.

j) Conversion des éléments en devises

Les charges et les produits en devises éventuels sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est portée en "écart de conversion". Les pertes latentes de change sont dans ce cas couvertes par une provision pour risques.

k) Consolidation

En tant que société mère, la société prépare des comptes consolidés.

l) Frais émission d'emprunt

Les frais spécifiques éventuels à l'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt et comptabilisés en charges à répartir à l'actif du bilan.

Note 3 – Immobilisations incorporelles

Evolution en 2018 (en milliers d'euros)	31/12/2018	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2019
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des valeurs brutes	51				51
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des amortissements et dépréciations	51				51
Valeurs nettes	0				0

Evolution en 2017 (en milliers d'euros)	31/12/2017	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2018
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des valeurs brutes	51				51
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des amortissements et dépréciations	51				51
Valeurs nettes	0				0

Note 4 – Immobilisations corporelles

Evolution en 2018 (en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Mobilier, matériel de bureau et informatique	6	2		8
Autres				
Total des valeurs brutes	6	2		8
Amortissements et provisions				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5	1		6
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	5	1		6
Valeurs nettes	1	1		2

Evolution en 2018 (en milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Mobilier, matériel de bureau et informatique	6			6
Autres				
Total des valeurs brutes	6			6
Amortissements et provisions				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3	2		5
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	3	2		5
Valeurs nettes	3	(2)		1

Note 5 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres de participation	152 200	152 200
Prêts	34	31
Dépôts et autres		
Total valeurs nettes	152 234	152 230

Rappel : augmentation en 2018 des titres CS Systèmes d'Information augmentent de 42 013 k€ suite à l'augmentation de capital de CS Systèmes d'information réalisée par incorporation d'une partie de la créance en compte-courant de CS sur sa filiale. (Emission de 89 200 titres souscrits intégralement par CS)

Voir aussi le détail des titres de participation en note 21.

En ce qui concerne les actions d'autocontrôle, voir la note 7.

Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

L'évolution du poste titre de participation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Valeur brute au 1er janvier	177 767	135 754
Augmentation		42 013
Diminution		
Valeur brute au 31 décembre	177 767	177 767
Dépréciations au 1er janvier	25 567	25 567
Dotations		
Reprises		
Dépréciations au 31 décembre	25 567	25 567
Valeur nette au 31 décembre	152 200	152 200

Note 6 – Echancier des créances

(en milliers d'euros)	31/12/2019				31/12/2018
	Montant brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Montant brut
Créances de l'actif immobilisé					
Prêts	48		48		48
Autres immobilisations financières					
Créances d'exploitation					
Clients	423	423			2 048
Clients douteux					97
Personnel et comptes rattachés					
Etat et autres collectivités ⁽¹⁾	59 690	13 729	45 961		56 915
Groupe (comptes-courants)	21 912	21 912			14 985
Débiteurs divers	23	23			23
Charges constatées d'avance	156	156			148
Charges à répartir ⁽²⁾					17
Total	82 252	36 243	46 009		74 281

⁽¹⁾ Les créances envers l' « Etat et les autres collectivités » incluent les Crédits Impôt Recherche et CICE pour 59 651 K€ dont 13 699 K€ à échéance à moins d'un an. Les créances cédées à BPI France ont été ramenées à leur juste valeur en fonction du montant estimé de leur financement.

⁽²⁾ Les charges à répartir à la clôture intégralement relatives aux frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible étalées sur de l'emprunt ont été soldées au 25 juillet 2019. (Voir Note 10-1).

Note 7 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les actions d'autocontrôle sont classées conformément aux principes décrits à la note 2-f.
L'évolution du poste est la suivante :

	Quantité	Valeur brute (en milliers d'euros)	En valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)
31/12/2017	48 555	542	542
Acquisitions	137 668	855	
Cessions	(110 609)	(711)	
Transferts			
31/12/2018	75 614	686	686
Acquisitions	120 788	553	
Cessions	(132 732)	(694)	
Transferts			
31/12/2019	63 670	545	545

La valeur nette des actions propres détenues est fonction du cours moyen du mois de clôture. Les autres valeurs mobilières sont constituées de placements monétaires dont l'évaluation au bilan ne diffère pas de la valeur de marché.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement :

en milliers d'euros	Montant
31/12/2017	264
Augmentation	169
Diminution	
31/12/2018	434
Augmentation	
Diminution	70
31/12/2019	364

Note 8 – Capital social

(en milliers d'euros)	En 2019		En 2018	
	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur
A l'ouverture	23 476 030	23 476	19 586 447	19 586
Augmentation de capital :				
Actions nouvelles ⁽¹⁾	1 092 436	1 092	3 889 583	3 890
Exercice de BSA				
Exercice de stock-options				
A la clôture	24 568 466	24 568	23 476 030	23 476

(1) Mouvements de la période (voir aussi ci-après) :

En 2019 :

- Conversion de 10 883 obligations représentant 1 092 436 actions.

En 2018 :

- Apport Novidy's rémunéré par l'émission de 1 939 931 actions en date du 26 juin 2018,
- Augmentation de capital en date du 23 juillet par émission sur le marché de 1 949 152 actions,
- Conversion 2018 des OCA souscrites en 2014 : 5 obligations, représentant une conversion de 500 actions.

Un droit de vote double est accordé lorsqu'il est justifié d'une inscription au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans.

Variation des capitaux propres :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2019	31/12/2019
Capital social	23 476		1 092			24 568
Primes diverses	70 173		2 837			73 010
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	41 269	224		(981)		40 512
Dividende versé						
Résultat	224	(224)			730	730
Total	138 745	0	3 929	(981)	730	142 423

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2017	31/12/2018
Capital social	19 587		3 889			23 476
Primes diverses	51 690		18 483			70 173
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	2 244	39 025)				41 269
Dividende versé						
Résultat	39 025	(39 025)			224	224
Total	116 149	0	22 372		224	138 745

- Emission d'actions en rémunération d'apport d'actions dans le cadre de l'acquisition de Novidy's en 2018 : le 26 juin 2018, dans le cadre de l'opération de croissance externe, 11 294 actions de Novidy's, soit 29,24% des actions de la société, ont été apportées à la société CS GROUP, sous forme d'un apport en nature en contrepartie duquel les apporteurs ont reçu, pour un montant de 12 396 181,46 euros, 1 939 931 actions ordinaires CS GROUP.

Le traité d'apport relatif à l'apport des actions Novidy's à CS GROUP conclu le 31 mai 2018 entre la société CS GROUP et les anciens actionnaires de Novidy's prévoit que les 1 939 931 actions ordinaires CS GROUP émises en contrepartie de l'apport sont soumises à engagement d'incessibilité d'une durée de trois ans à compter du 26 juin 2018. Le traité d'apport prévoit une exception à cet engagement d'incessibilité dans l'hypothèse où les apporteurs seraient obligés en vertu du contrat de cession relatif à la partie numéraire de l'acquisition de payer une réduction de prix.

En conséquence de l'émission des 1 939 931 Actions Ordinaires émises en rémunération de l'Apport, l'augmentation de capital de CS GROUP à la date de réalisation est d'un montant nominal de 1 939 931 euros. La différence entre le montant nominal de l'augmentation de capital et la valeur de l'apport, soit 10 456 250,46 euros, constitue une prime d'apport.

- Emission d'actions dans le cadre de l'augmentation de capital de juillet 2018 : l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée par CS GROUP le 6 juillet 2018 au prix de 5,90 euros a été réalisée le 23 juillet 2018. Après exercice intégral de la clause d'extension, le montant final brut de l'opération s'est élevé à 11 499 996,80 euros correspondant à 1 949 152 actions nouvelles ont été émises et admises sur le marché réglementé Euronext Paris. L'opération s'est traduite par la constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 949 K€ et une prime d'apport de 9 558 K€. Après imputation des frais de 1 525 K€, l'impact total de ces deux augmentations de capital sur la prime d'apport de CS GROUP s'élève à 18 483 K€.

- Dernière conversion en 2019 d'OCA émises dans le cadre de l'emprunt obligataire de juillet 2014 :
 En 2019, 1 092 436 actions nouvelles ont été attribuées aux souscripteurs de l'émission obligataire de 2014 pour la conversion de 10 883 OCA.
 Le 25 juillet 2019, date d'échéance de l'emprunt obligataire convertible, les 31 OCA résiduelles non converties ont fait l'objet d'un remboursement (capital et intérêts).

Note 9 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2019
Litiges et risques divers	190			190	0
Risques sur filiales					
Total	190			190	0

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2018
Litiges et risques divers	190				190
Risques sur filiales					
Total	190				190

Note 10 – Emprunts

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt Obligataire Convertible		4 672
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 009	34 117
Soldes créditeurs de banque		
Dettes financières	40 009	38 789

CS GROUP assure en partie le financement externe du Groupe par le biais des lignes de crédit BPI France garanties par ses créances de crédit d'impôt au titre du groupe fiscal français.

1. Emprunt obligataire convertible en actions de 12,0 M€ émis en 2014

En 2014 CS GROUP a émis un emprunt obligataire de 12 007 K€ ouvert aux actionnaires de CS (maintien du DPS) sous la forme d'obligations convertibles (durée : 5 ans, taux nominal annuel : 4%, prix de conversion par action : 3,6 euros). Depuis la date d'émission en 2014 a été converti un total de 33 086 obligations (dont 10 623 obligations souscrites par CIRA et converties au 30 juin 2019 et 22 300 souscrites par Sopra Stéria Group et converties au 30 juin 2017) en actions nouvelles. A l'échéance de l'emprunt obligataire, le 25 juillet 2019, les 270 obligations résiduelles (nominal de 97K€ et intérêts courus payables in fine de 4 K€) ont été remboursés.

2. Financement par BPI France des créances de Crédit Impôt recherche et Crédit Impôt Compétitivité Emploi du groupe fiscal

(en milliers d'euros)	Tirage au 31/12/2019	Date de remboursement de la créance
CIR/CICE 2016	12 221	30/06/2020
CIR/CICE 2017	13 325	30/06/2021
CIR/CICE 2018	14 429	30/06/2022
Total	39 975	

(en milliers d'euros)	Tirage au 31/12/2018	Date de remboursement de la créance
CIR/CICE 2015	9 854	30/06/2019
CIR/CICE 2016	11 047	30/06/2020
CIR/CICE 2017	12 059	30/06/2021
Préfinancement CICE 2018	1 121	30/06/2022
Total	34 081	

Pour information, les lignes garanties par les crédits d'impôt CIR et CICE accordées par BPI France font l'objet d'un renouvellement annuel et sont, par conséquent, considérées comme financement à moins d'un an.

Note 11 – Echancier des dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Dont à moins d'un an	Dont à plus un an	31/12/2018
Emprunt obligataire Convertible	0	0		4 672
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 009	40 009		34 125
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	429	429		420
Personnel et comptes rattachés	209	209		208
Sécurité Sociale et autres organismes	116	116		121
Etat et autres collectivités	521	521		335
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe (comptes courants)	59 660	13 699	45 961	56 754
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	100 944	54 983	45 961	96 635

Note 12 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des prestations de services facturées aux sociétés du Groupe.

Note 13 – Personnel

	31/12/2019	31/12/2018
Ingénieurs et cadres	2	2
Collaborateurs / employés	0	0
Total	2	2

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations allouées aux organes d'administration	200	100
Rémunération allouées aux organes de direction :		
Rémunérations	372	371
Paiements sur base d'actions		

CS GROUP n'a consenti aux organes d'administration et de gestion ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres).

Le conseil d'administration de CS GROUP, dans sa séance du 12 juillet 2005, a alloué au Directeur Général une indemnité de départ en cas de révocation ou de non renouvellement des fonctions, suivis d'un départ définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire, égale à 150% de sa rémunération brute annuelle 2007 (rémunération forfaitaire ou rémunération fixe + variable à 100). Cette indemnité est subordonnée au respect de conditions de performance.

Note 14 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes et produits de filiales	12	0
Charges d'intérêts financiers	(1 013)	(1 006)
Revenus des compte-courants	651	999
Dépréciations/reprises d'immobilisations financières	4	7
Dépréciations créances financées	198	587
Dépréciations/reprises de valeurs mobilières de placement	70	(169)
Dépréciation Compte Courant	(6)	(107)
Résultat financier sur VMP	(61)	(7)
Autre résultat financier		
Total	(145)	304

Note 15 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	631	77
Résultat exceptionnel sur opérations en capital ⁽¹⁾	0	0
Reprises sur provisions	190	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(746)	(286)
Dotations exceptionnelles sur provisions	0	0
Total	75	(209)

Conformément aux principes comptables, les reprises de dépréciation sur titres de participations cédées sont comptabilisées en résultat financier.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent essentiellement à des coûts sur le plan ambition 2021 et honoraires post acquisition refacturés pour 631 K€ à CSSI.

⁽¹⁾ Les 29,24% de titres Novidy's acquis par CS en 2018 pour un montant de 12,4 M€ ont été cédés immédiatement à CS SYSTEMES D'INFORMATION pour le même montant, sans dégager de résultat exceptionnel sur opération en capital.

Note 16 – Impôts sur les bénéfiques

Le résultat fiscal du groupe 2109 d'intégration fiscale est déficitaire en, il n'y a pas de charge d'impôt sur les sociétés au tire de l'exercice.

Charges/produits d'intégration fiscale

La société mère a constitué un groupe d'intégration fiscale avec certaines filiales.

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficiaire à la société mère CS GROUP.

Un produit d'impôt de 825 K€ correspondant aux charges d'impôt des sociétés Novidy's et Feducia a été comptabilisé chez CS GROUP.

La société, en tant que mère du groupe fiscal, dispose d'un déficit fiscal d'ensemble indéfiniment reportable de 321 M€ en fin 2019.

Note 17 – Charges à payer et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer rattachées à des comptes de passif		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	36	779
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284	316
Dettes fiscales et sociales	279	292
Dettes diverses		
Total	599	1 387
Produits constatés d'avance		

Note 18 – Eléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Bilan		
Participations en valeurs brutes	177 767	177 767
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	423	2 047
Comptes courants et autres (actif)	21 896	14 969
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Comptes courants et autres (passif) (1)	59 660	56 754
Compte de résultat		
Dividendes reçus	0	0
Autres produits financiers	651	999
Reprise provision dépréciation des titres		
Autres charges financières		
Abandon de créance consenti		

(1) comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales intégrées dans le Groupe CS dont les montants avec CS SI et Diginext correspondent aux créances de (i) Crédit Impôt Recherche nées chez CS SI et Diginext en 2016, 2017, 2018 et 2019, remboursables respectivement en 2020, 2021, 2022 et 2023 et (ii) Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises de 2016, 2017 et 2018 remboursables en 2020, 2021 et 2022.

Note 19 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés		
Indemnités de départ en retraite et frais de santé des inactifs (cf. 2-h)	1 035	1 103
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles - titres		
Avals, cautions et garanties (cf. 19-a)	90 752	134 947
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties		
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune		-

19. a – Avals, cautions et garanties donnés :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Cautionnement solidaire des emprunts obligataires EuroPP souscrits par CSSI en 2016 et 2018 et de la ligne de financement BEI de 20 M€ consentie à CSSI en 2017. Tirage à date :	45 212	45 550
Garantie donnée dans le cadre du financement des créances de crédit d'impôt par BPI par nantissement Dailly des créances d'intégration fiscale	39 975	34 081
Garantie parentale donnée en paiement de loyer (*)	4 750	4 750
Garantie parentale donnée sur la ligne cautions sur loyers CS SI	814	566
Garantie parentale dans le cadre de marchés contractés par CS SI et ses filiales (**)		50 000

(*) Porte sur l'occupation par CSSI d'un ensemble de locaux sis 22 avenue Galilée au Plessis Robinson. Les présents baux sont conclus pour une période de neuf années à compter de 2014. Ils prévoient une garantie solidaire de la maison-mère CS GROUP, plafonnée à 4 750 K€ sur une durée de 6 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail.

(**) Dans le cadre de son activité en tant que contractant ou cocontractant certains clients exigent une garantie parentale ; les garanties approuvées par le Conseil d'administration couvrent les obligations et les responsabilités des filiales au regard d'éventuelles défaillances dans l'exécution des contrats (montant maximum de 50 M€ donné jusqu'en 2018).

Note 20 – Locations immobilières simples

Néant.

Note 21 – Filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société (en milliers €)	Capital	Capitaux propres, autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du Capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
1 - Filiales (détenues à plus de 50 %)					
CS Systèmes d'Information	4 892	47 269	99,99	151 506	6 515
2 - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations :

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur brute	176 699	338	730	
Valeur nette	151 506		694	
Montant net des prêts et avances accordés	21 274			
Montant net des prêts et avances obtenus				
Montant des cautions et avals donnés (cf. note 19)				

Note 22 – Evènements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration le 27 mars 2020, sont survenus la crise sanitaire du Covid-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement.

Point de situation liée à l'épidémie du COVID-19

CS GROUP a immédiatement actionné son plan de continuité d'activité dans l'ensemble des pays dans lesquels il est implanté. Le télétravail a été généralisé pour assurer la sécurité de ses

collaborateurs et, dans tous les cas possibles, la continuité de service auprès de ses clients. Pour autant, un certain niveau de perte d'activité ne pourra être évité.

Afin d'en minimiser l'impact, le Groupe va mettre en œuvre l'ensemble des mesures compensatoires prévues dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises déployée par l'Etat, telles que le recours à l'activité partielle et la mobilisation de lignes de financement auprès des banques partenaires du Groupe.

Cependant, les incertitudes entourant l'environnement macroéconomique à la suite de l'épidémie de COVID-19 ne permettent pas d'évaluer à ce stade l'impact de cette crise sur les objectifs communiqués au titre du plan Ambition 2021.